L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 4 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

UN forgeron désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. S'adresser rue Conti, 12. 4 fév—8f

TROUVE.

TROUVÉE—Une vache grise sans corne, au No 399 rue Craps. Le propriétaire peut la réclamer en payant les frais. 4 fév—3f

A VENDRE

A VENDRE—Bonne occasion (bargain)—Un splendide piano droit oblique de Pleyel, 7 octaves, garanti en parfait état, aussi bon qu'un piano neuf. S'adresser à Basile Barès, 84 rue Royale. 29 jan—2 sem

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vacheries en cette ville, maison couverte en ardoises, avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cuve, puits, jolie cabane pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 5 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Rush Dowlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,687—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Chas. F. Claiborne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit exécuteur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 fév—3.8,12

Succession de Mme Thérèsa Starr, (née Lauer.)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,018—Division D—Attendu que Gustave Lauer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Thérèsa Starr, née Lauer, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 fév—2.6,11

Succession de Mary Alice Moran, femme de Frederick Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,781—Division E—Attendu que Frédérick Lopez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Alice Moran, sa femme, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
29 jan—29—2.6 fév

Succession de John Muller et Anna Maria Werling sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,024—Division —Attendu que George Muller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Muller et Anna Maria Werling sa femme, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er fév—1 5 10

Succession de Eugénie Benedito, femme de Frédéric Bertrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,971—Division A—Attendu que Frédéric Bertrand a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Eugénie Benedito, sa femme, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 jan 26,30—fév 4

Succession de Marie Tournier, Veuve Brunet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,360—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie J. Romain, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26jan—23 30—4 fév

Succession d'Antoine Maréchal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,983—Division E—Attendu que Mme Veuve Antoine Maréchal a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Antoine Maréchal avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 jan—26 30—4 fév

Succession de Bernhard Krabbes et Augusta Zander Roscubohm, sa femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,602—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Roscubohm, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er fév—1,5,10

Succession de Hermann Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,986—Division E—Attendu que Gabriel Villere administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Miller, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 fév—2,6,11

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Otto F. Zriede vs. ses créanciers—No 19,999 Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Otto F. Zriede soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, le MERCREDI, 2me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. N. Butler, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. Ansell vs ses créanciers—No 20,069—Division —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Ansell soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 fév—3f en 30j

Reinhardt Wirth vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,849—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Reinhardt Wirth et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles L. Wirth, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 janv—30—fév 4.8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Reinhard Wirth vs. Ses Créanciers—No 19,849—Division E—Que la cession des biens du pétitionnaire, Reinhard Wirth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Fred. Adolph, notaire en cette ville, le JEUDI, 10me jour de février 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que B. McCloskey, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12janv—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,939—Division E—Jacob Burger vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers demandée dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi pardevant Félix H. Boulinay, notaire, le Samedi 26me jour de février 1887 à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considérations l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
28 jan—3f en 30j

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

No. 8 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886 :

Primes d'incendie....$277,197 19
Primes maritimes.... 19,946 53
Primes de rivières.... 10,846 17 — $307,989 89
Primes acquises de 1885.......... 71,482 96
Total des primes.......$379,472 85
A déduire—
Primes non acquises de 1886............ $75,785 78
Primes remboursées.... 80,884 78
Réassurances........ 7,827 61 — $164,498 17
Primes acquises nettes.......$214,974 68
A ajouter—
Intérêt, loyers, sauvetage.......... 24,190 47
Revenu net........$239,165 15
A déduire—
Pertes sur les incendies de 1885... $48,374 83
Pertes sur les incendies de 1886... 142,873 39 — $191,248 22
Pertes sur les mers en 1885... 382 45
Pertes sur les mers en 1886... 17,959 76 — 18,342 21
Pertes sur les rivières en 1885. 5,706 11
Pertes sur les rivières en 1886. 906 85 — 6,612 96
Pertes payées......$216,203 39
Commissions......... 16,181 38
Taxes d'Etat, de ville et licenses......... 5,892 24
Dons charitables...... 818 10
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat......... 1,069 80
Board of Underwriters corps du Babcock et de Sauvetage........ 4,405 07
Dépenses générales et salaires.......... 38,798 64
Dividendes de jan 1886 $12 500 00
Profits et pertes 25 905 41 — $38,405 41 — $321,905 03
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus........ $82,739 88
Pertes ajustées......... 32,861 20
$115,601 08
La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886 :
Comptant en banques........ [illegible]
Bons des Etats Unis 4 pour cent ; Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie [illegible] pont [illegible] Barnard, [illegible] Washington, des [illegible] de ville [illegible] des bons à primes........ 233 995 00
Actions de N. O. City R R Co, de la Banque Nationale de l'Etat, de la [illegible] Dry Dock Co du N. [illegible] Club, de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans et de la [illegible] du cimetière de la Métairie........ 80,560 00
Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes........ $5,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau........ 70,774 50
Primes en cours de collection........ 35,375 86
Dû par des compagnies d'assurances........ 2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe........ 487 52
Mandats d'Etat et de ville........ 1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires........ 3 908 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie........ $4,940 00
Divers débiteurs........ 469 82 — 5,409 82
$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.
THEO BRIERRE, JOHN W. HINCKS, EDW. J. BOREY, P. POUTZ, GUST PITOT, C. T. DUGAZON, A. SCHREIBER, D. FATJO, C. E. SCHMIDT, H. GALLY, J. TUYES, W. C. C. CLAIBORNE, Jr.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.
Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES.
Sur risques d'incendie..........$375,475 85
Sur risques de rivières 27,927 25
Sur risques de mer 4,855 54 — $408 258 64
A ajouter primes non terminées de 1885........ $120,704 00
$528,962 64
A déduire—
Primes non terminées de 1886........ $125,511 00
Cancellations........ 49,320 46
Réassurances........ 20,841 87
Commissions et refaction........ 58,709 81 — $254 383 14
$274,579 50
A ajouter :
Intérêt et escompte.... $12 472 96
Reçu pour sauvetage 4 171 71
Gain dans les valeurs du marché actif 7,022 00
Intérêt reçu et sauvetage dû 4,415 46 — 58,083 13
Revenu net...... $332,662 63
A déduire, pertes payées—
Incendie $188,850 01
Rivières 12,934 86
Mer 2,691 90
Total........ $204,476 77
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, impressions fournitures de bureau et annonces 63,220 81
Taxes d'Etat et de ville........ 11,069 20 — $278,766 78
$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886........ 28,000 00
Balance........ $25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées........ 28,687 71
La compagnie possède l'actif suivant :

ACTIF.
Argent comptant.... $23,894 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi........ 25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant........ 152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant........ 50,781 05
Billets à ordre, billets à primes, valant........ 14,841 45
Bons des Etats Unis, valeur du marché........ 32,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché........ 45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché........ 357,012 00
Propriétés foncières, évaluées à........ 121,250 00
Comptes en cours de collection et balance due par agents........ 63,995 62
Intérêts accrus sur actions et prêts........ 3,415 46
Sauvetage dû, évalué à........ 1,000 00
Meubles de bureau........ 3,000 00 — $894,215 76

PASSIF.
Fonds Capital........ $700,000 00
Primes non acquises........ 125,511 22
Dividende non payés........ 3,132 00
Pertes non payées........ 28,687 71
Profits et pertes........ 36,884 83 — $894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.
JOHN I. NOBLE, JOHN I. ADAMS, JOHN CHAFFE, CHAS. E. BLACK, THOMAS DAY, R. M. WALMSLEY, SAM'L DELGADO, A. B. MAY, JAS. T. RODD, SAMUEL H. BOYD, WM J. BEHAN, JULES A. BLANC, B. F. ESHLEMAN, W. H. BOFINGER, C. J. LEEDS, JAS. McCONNELL, A. T. JANIN, JAMES BUCKLEY, LOUIS BUSH, L. C. FALLON, A. BRITTIN, RICH'D MILLIKEN.
18 jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles De Gruy vs. Ses Créanciers—No 19,973—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles De Gruy soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, Esq., notaire en cette ville, le MARDI, 8me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
GEO. P. CAZELAR, député greffier.
26 janv—3f en 9 fév

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comptant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - C[illegible]S - 73

GROS LOT
$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE B.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000
1000 Lots de...	50..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,642.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre-aux-Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yaclosky ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est borné sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. R. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 12 subsoils, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.

1° Trois certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt-six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.

Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey et mesure vingt-huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur et face à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et du dit ilet ci-dessus mentionné, mesurant vingt pieds de face à la ligne du fond du lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon ; ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, se continuant ensuite à angles droits sur une largeur de huit pieds et une profondeur de soixante-cinq pieds sur la ligne latérale du lot No neuf, conformément au certificat du plan précité de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, à l'époque notaire en cette ville, le 23 avril 1867 pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & Boyd.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 23 26 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Allen et William Q. Allen son mari, vs. A. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 24 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Dix huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et numérotés d'un à dix huit inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Florida Landing ou Julie, Cypress, Galvez et Miro, conformément à un plan de L. Pilié en date du 3 janvier 1845. Le lot numéro un mesure dix sept pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Galvez, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces sur la ligne vers la rue Julie et cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro deux. Les lots numéros deux à neuf inclusivement mesurent chacun vingt-sept pieds de face, à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Galvez et Cypress.

Les lots numéros dix à dix sept inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face sur rue Miro, sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Le lot dix forme l'encoignure des rues Miro et Cypress. Le lot numéro dix huit mesure quarante et un pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Miro vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente (130) pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julie, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Washington et Frederick St Ferol par acte passé pardevant Alcée J. Ker, notaire en cette ville en date du 31 juillet 1875.

2° Douze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, maintenant Septième District de la ville de la Nlle-Orléans désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt un, vingt deux et vingt trois (12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23), dans l'ilet trente huit "B" (38 B), compris entre les rues Frank ou Burdette, Quatrième, Zimpel et Adams conformément à un plan de Carrollton fait par Henry Moellhausen et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Les lots numéros treize à vingt deux inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette ou Frank, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les lots treize et vingt deux formant respectivement des encoignures. Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles ; et le lot numéro vingt-trois (23) mesure trente pieds de face à la rue Zimple sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Mme Eliza Dinwiddie et Mlle Jessie Dinwiddie, par deux actes de ventes séparés, passés pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, un étant daté du 20 août 1879 et l'autre le 17 mars 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—
1° Pour du comptant jusqu'au montant du billet à recevoir maintenant dû à savoir : Quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2) avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement et 5 0/0 pour honoraires d'avocat sur le montant poursuivi et les taxes.
2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant du reste de son enchère un billet souscrit par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2) dû le 1er novembre 1887 ou avant avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.
3° Le reste, s'il y a, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Infante Rosell vs. Mme Dr. Léon A. Ferrier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,698—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le MARDI, 8 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Maine, Bourbon et Dauphine, ayant en mesure française, soixante pieds de face à la rue St Philippe sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle propriété appartient à Mme Veuve Chas Henri Daret, (une des défendantes dans cette affaire,) après une liquidation et un partage de la propriété appartenant à la succession de feu C. H. Daret exécutés pardevant J. Cuvillier, notaire en cette ville, le 4 février 1865, et le dit C. H. Daret avait acquis la dite propriété des héritiers de M. Prados, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, ex-notaire en cette ville, le 4 mars 1843.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28 fév 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Neville Reviere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St-Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié, le 21me jour de mai 1845, et déposé à l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jonan, F. H. Jonan et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111, folio 67.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28 fév 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poète et Grands Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Herman, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands Hommes sur une profondeur de cent vingt-sept pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3,10,17,24,—mars 1

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.

Joseph Pinta, insolvable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,596—En vertu d'un ordre de vente, daté du 31 janvier 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'intérêt indivis dans :

Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Casimir, architecte, le 1er décembre 1844, déposé en l'étude de O. De Armas, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY, Syndic dans l'affaire ci dessus.
1 fév—1 8 15 23 mars 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil à douze mois de crédit du contenu d'un établissement de marbrier.

Benjamin S. Story vs James Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18 945—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux et aux points désignés, le SAMEDI 12 février 1887, à 1 P. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 32 pièces de marbre de tombe, cinq croix de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, un lot de grate, un vaste assortiment de marbres de diverses dimensions, etc., le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer au comptant leur proportion des frais du greffier, du shérif, annonces, etc., se montant en tout à environ trois cents (300) piastres.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 fév—1 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs Louis A. Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans la paroisse d'Orléans, faisant face au Bayou Sauvage, le Chemin Gentilly et formant une partie de la propriété connue comme la "Vacherie" et désigné par le numéro soixante treize sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 28 décembre 1859, et déposé au bureau de C. E. Fortier, ex-notaire en cette ville, comme plan No 41 du livre de plans No 1. Le dit morceau de terre mesurant cent quatre vingt pieds de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent cinquante neuf pieds sur un côté et quatre mille cent quatre vingt douze pieds sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte pardevant A. Ducatel, notaire, le 11 novembre 1880 le titre enregistré au bureau des aliénations, livre 113, folio 316.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22 29—fév 5,12,19,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Hinet et al vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,045—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci dessous décrite à savoir

Cinq terrains dans le troisième district de cette ville dans l'ilet carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste ou Robertson et l'avenue St Bernard ; carré No 47, les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié voyer le 29 avril 1858 et déposé au bureau de A. Chiapella sous le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente-deux pieds de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson, sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, circonstances et avantages qui y appartiennent.

Les susdits terrains seront vendus séparément. Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dites propriétés seront définitivement adjugées aux plus offrant et derniers enchérisseurs, respectivement, pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit—les acquéreurs fournissant des bons à sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur chaque propriété respectivement jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères et payer au comptant leur proportion du montant des frais du shérif, ceux du greffier, etc., montant à environ quatre cent soixante dix dollars ($470), et en plus, leur proportion des taxes d'Etat de paroisse et municipales dûes sur les dites propriétés se montant à environ huit cent cinquante dollars ($850).
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25 29—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain ensemble avec tous les droits, voies privilèges y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la Paroisse Jefferson) désigné par le numéro douze de l'ilet No 34 borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex notaire, le 6 janvier 1836 lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21,28—fév 4 11,18 24

Crescent City Coal Co. vs. Maignon Bros.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 11,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux coin des rues Marais et Columbus, le SAMEDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval et wagon, une bouilloire, un lot de bois, un lot de charbon, un vieux wagon, deux brouettes et une échelle.

Saisi dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
28 jan—28 30—5 fév

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de succession.
Résidence élégante et centrale
Dans le Deuxième District.
Sur une de ses plus Charmantes Avenues
A un long Crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Auguste Rousset, décédé, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La résidence en briques à deux étages avec mansarde, désignée par le No 236 rue Remparts, coté nord, coin est, entre St Philippe et Ursulines, dans une des plus charmantes avenues. Extérieur attrayant et intérieur spacieux, et réunit tout le confort à la solidité, ayant corridor en haut et en bas, élégant salon à arche et salle à manger, et cinq chambres à coucher au premier et au second étages, une cuisine en bois à deux étages attenant à la maison, ayant six appartements, gaz dans toute la maison, cuve et water-works, une grande cour pavée, basse cour et ouvrant sur chaque côté de la maison principale, donnant une bonne lumière et bien aérée.

A approximité du centre des affaires, églises, écoles, marchés et amusements, la rendant des plus désirable pour une résidence privée ou celle d'un homme de profession. Un permis de l'encanteur sera requis pour visiter la maison.

Voir le plan pour les dimensions. Vente positive, titre parfait.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un, deux et trois ans, privilège de vendeur portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Paul E. Théard, notaire.
30 jan—30—fév 5,6,12,13,19 à la date.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 19,888—G. Newman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Audry, notaire en cette ville, le MARDI, 15me jour de février 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que P. J. Kramer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 janv.—3f en 30 jrs

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal,
entre Camp et St-Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

Succession de Mme Hester E. S. Dickey, décédée.
Dossier No 17,644.
A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, division "A", en date du 22 janvier 1887, dossier No 17,644, pour le compte de la succession de Mme Hester Elizabeth Stellwagen, veuve de feu Nathaniel D. Dickey, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

Le Mutual National Bank, No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale connue comme No 106 rue Canal entre Camp et St-Charles (dans l'ilet borné par la rue Commune) dans le premier district de cette ville, étant une bâtisse en briques d'une construction moderne construite il y a quelques années spécialement pour une banque ayant un grand rez-de-chaussée, propriété élevée de terre pour empêcher l'humidité, avec plusieurs chambres aux étages supérieurs, convenable pour chambres de directeurs et entrepôt pour les livres, etc., avec cour pavée en arrière, lieu d'aisance et cabinet de toilette, hydrant etc.

Le lot de terre désigné comme le No 20 mesure 22 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, 104 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté qui touche au lot No 3, et 102 pieds de profondeur sur l'autre côté près du lot No 1, sur une largeur dans le fond de 20 pieds 7 pouces sans une allée ouvrant sur la rue St Charles et en commun avec ce lot et d'autres.

Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank, qui l'occupe maintenant, expirant le 30 septembre 1889, à raison de $3500 par an. Le tout du ci-dessus et au pied américain, conformément à un plan de William & Patton, voyers et architectes, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent, et toutes les clauses usuelles de garanties, 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 jan—25,30—fév 6 13 20 26

PROPRIETE DE VALEUR.

Résidence, verger et ferme

Sur la Grande Route St Jean, un ilet de la gare du Orléans R. R., deux ilets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passent devant et derrière la propriété.

Pour un réglement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dinnies,
Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, avec consentement des héritiers de feu John Dinnies tous d'âge, pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan :

1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans le "Faubourg Pontchartrain," dans l'ilet borné par les rues Grande Route St Jean Le Page, Clanquime (ou Dupré) et Sixième (ou White) désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds, tout entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent

Un cottage en bois à double corps de logis, tout en ardoises avec une bâtisse en briques à deux étages au fond, tout en ardoises contenant en tout quelques 8 ou 10 chambres, larges, aérées et confortables, galeries de derrière pavée aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citerne, puits etc.

2° **Deux terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus et contigus au lot No 10, lesquels lots sont désignés par les lots 11 et 12 et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur une profondeur d'environ 124 pieds, entre lignes parallèles mesure américaine.

3° **Onze terrains de valeur**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et ilet que toutes les propriétés décrites ci-dessus, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, et sont contigus l'un à l'autre, mesurent environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage, sur des profondeurs variant de 120 à 124 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine, et sont séparés au fond par l'ancienne La Cordette des lots 1 à 10, le tout d'après un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville ; ce plan peut être vu à l'endroit de la vente.

Cette **Propriété désirable** ayant une ligne de chemin de fer urbain en face et à l'arrière à un ilet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orléans R. R. Co. à deux ilets du Jockey Club Race Course et en face de la magnifique résidence du juge Louis Duvignaud couverte d'arbres fruitiers de valeur, etc. et bien cultivés, de premier ordre comme Jardin et ferme, et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment, par ceux qui le désirent, en obtenant une carte de l'encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons, à la satisfaction des parties intéressées. 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en plus des prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
23jan—23 30 fév6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,774—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George T. Dunbar, voyer, sous la date du 27 mai 1849 et déposé, pour qu'on s'y réfère dans le bureau de Félix Grima, alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt-trois pieds sept pouces quatre 4/6 lignes de façade rue de l'Union sur vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fonds, sur une profondeur de cent trois pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la limite séparant ledit terrain No dix du côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne séparant ledit terrain du terrain No quatorze.

Aussi, onze pouces du terrain No. 14 sur le plan ci-dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13, et mesurant du côté de la rue Carondelet, et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.

La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi anciennement de cette ville, de Mme Charles Harrod et autres, par acte passé pardevant N. B. Trist notaire en cette ville, le 21 février, 1877, et à la mort du dit Abraham Levi la même fut revêtue de la possession par sa veuve, Mme Marie Anne Levi, et leurs enfants Horace J. Levi, Caledonia Newman, Emanuel M. Levi et Esther Levi, et en vertu des divers actes passés pardevant Andrew Hero, jr. notaire, le 29 octobre, 1878, et le 5 mars, 1879, la dite Marie Anne Levi, a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25—fév 1 8 15 19

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

La Plantation Aurora, rive droite en face des Abattoirs, sera vendue en bloc ou subdivisée en 11 sections convenables pour des fermes (truck farms), les bestiaux et pour une vacherie. Conditions faciles et un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Natchez et Gravier, sera vendue à l'enchère publique, du consentement des parties intéressées.

Pour de plus amples renseignements, voir l'avis détaillé dans les colonnes du Picayune.
27jan—

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Dennis Maher vs. C. Z. Banks.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 11,942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, au No 152 rue Lafayette entre les rues St Charles et Carondelet, le VENDREDI, 11 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus, numerotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
1 fév—1,6,11

A. Monteleone contre A. Haggason et B. Luke.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 8 853—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 9 février 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
20 janv—fév 3,9

Elizabeth Schneider vs. James Kirkpatrick.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 12,065—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et avec le consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, au magasin 580 rue des Magasins, le VENDREDI, 4 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de livres, papeterie et articles de fantaisie, vitrines et comptoirs, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3 fév—3

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Emplacement pour grocerie établie
Coin des rues Philip & Villeré.
Succession de Armand Tournon.
No 18,833—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan :—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant le coin des rues St-Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur et façade sur la rue Villeré de 60 pieds (mesure française). Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoises, citerne etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.

Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires, ensemble avec tout l'intérêt dû et qui pourrait être dû sur les dits billets, à savoir Deux billets de $850 chacun, datés le 31 août 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A. Tournon, payables à son propre ordre endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant, les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, par devant Chas Folle, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.
22 jan—22 29—fév 5 19 26

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Louis Gardon.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 février 1887, à midi, à la Salle d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre dans l'affaire ci-dessus, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 18 295, le 28 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Un billet à ordre pour $300 tiré par Hélène Ratliff daté le 6 décembre 1875, payable en 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt.
Une réclamation contre F. Le Clerc pour $300.
Conditions—Comptant. 1erfév—1 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Eureka Rice Mill.
No 128 et 130 rue Magazine, sera vendu à l'encan.

J. S. Moore & Co., vs leurs créanciers.
No 19,565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—JEUDI, 10 février 1887, à 11 heures du matin, au local, No 128 et 130 rue Magazine, entre Lafayette et Girod, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1887 il sera vendu à l'encan—

Le contenu du moulin à riz "Eureka" comprenant en partie des machines, bouilloires, arbres de couche, poulies, courroies ascenseurs écrans soufflets hoppers balance convoyers etc. le tout tel que l'accuse un inventaire en registre.

Conditions—Comptant sur livraison.
30 janv—30—4 5 9 10 fév.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A douze mois de crédit.
Propriété de valeur dans le Deuxième District.
Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard H Haile.
No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Feliciana, Louisiane.

PAR MACON PAUL & ROBINSON Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, près Gravier, Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon John Yulst, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Feliciana, Etat de la Louisiane en date du 25 janvier 1887, je procéderai à la vente à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Chartres désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquie ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant conformément au dit plan 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1, 2 et 3 les dites mesures au pied américain.

Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale fortement construite confortablement distribuée une jolie véranda en fer sur la façade située dans une des meilleures parties du deuxième district et à une distance raisonnable du centre des affaires à proximité des marchés, églises, amusements, etc.

Conditions—Un montant suffisant pour payer les frais et la balance à un crédit de 12 mois l'acquéreur fournira un bon avec sécurité personnelle approuvée avec hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, de la date jusqu'à parfait paiement. En outre les clauses de sécurité usuelle etc. assurance etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Preot, notaire.
30 jan—30—fév—12 19 26—mars 5

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL !

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut !

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle Orléans la reine des villes du Sud notre capitale de prédilection, et afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,
LE 22me JOUR DE FÉVRIER 1887.

soit connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que :

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes ; que l'avancement de la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux qui nous aiment tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaité notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets composant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, (mi carême), et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la Ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fût bien temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi !

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même,
REX.
Contresigné : BATHURST, Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Boîte de Poste 1033, Nlle-Orléans, Lne.
26 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO. encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui VENDREDI, 4 février 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 4 fév—

PAR JAS P. GUINAULT

VACHERIE.

Vente pour cause de changement d'affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure des rues Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 10 février 1887, il sera vendu à 11 heures du matin à l'encoignure des rues Clouet et Remparts,

La vacherie de M. Jacques Scisson se composant de

27 belles vaches laitières plusieurs avec jeunes veaux et les autres fraîches en lait et sur le point de vêler 1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait, 1 wagon.

1 charrette à provisions, les bidons, harnais, baquets et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
4 fév—

Vente forcée.

Vacherie de Paul Médinmolle.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MARDI 8 février 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Broad et St Bernard,

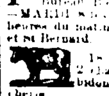

18 VACHES laitières 1 cheval, 2 charrettes à lait 1 wagon, harnais, bidons, et tous les ustensiles de la vacherie

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction des créanciers.

Aucune vache ne sortira de l'écurie avant que les conditions de la vente n'aient été remplies.
4 fév—

Succession de M. et Mme Manuel Llorens

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 26 février 1887 il sera vendu à midi à la Bourse d'encan Arcade rue Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 18 janvier 1887—

Le tiers indivis d'une portion de terre ainsi que des bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Bourbon ci-devant Bagatelle et Kerlerec mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur le tout mesure française.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Guy Duplantier, notaire.
L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887. 23 jan—23 28—fév 5 12 19 26 fév

ACTION EN PARTAGE.

Ellen Finch vs Augusta Anne Finch.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B., No 17,303
Propriétés d'encoignure de choix, grande portion de terre formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie.
Et l'autre à l'encoignure des rues Girod et Franklin.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 5 février 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 14 décembre 1886, et signé le 20 décembre 1886 les propriétés suivantes savoir.

1° Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Constance, Thalie et Erato laquelle portion de terre mesure 201 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation sur 155 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Thalie ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une grande maison haute ayant au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur un grand corridor central, huit chambres, galerie spacieuse autour de la maison, une autre bâtisse en bois dans la cour couverte en ardoises ayant plusieurs chambres une écurie également couverte en ardoises de la capacité de 30 têtes d'animaux, citerne, [illegible] water works etc.

Cette propriété est louée à bail au Union Excavating Co. jusqu'au 30 septembre 1887 au taux de $50 par mois sur laquelle propriété la Union Excavating Co. a construit des hangars en bois qui ne sont pas inclus dans la vente.

Cette propriété sera divisée en [illegible] lots et sera vendue en lots au gré des acquéreurs.

Le lot No 1 mesure 30 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Thalie sur 115 pieds 6 pouces de profondeur.

Le lot No 2 forme l'encoignure des rues Annonciation et Thalie et mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 105 pieds de profondeur.

Les lots Nos 3 à 5 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Annonciation sur 105 pieds de profondeur.

Les lots Nos 6 et 7 [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds 9 pouces 2 lignes.

Pour plus de détails se référer aux plans à la Bourse.

2° Deux lots de terre contigus formant encoignure aux rues Girod et Franklin dans le même district, désignés par les Nos 17 et 18. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 57 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin. Les améliorations consistent en une maison haute en bois, No 251 rue Girod [illegible] chambres, cuisine, hangar, etc.

Aussi sur le fond du terrain une grande écurie couverte en ardoises et faisant face à la rue Franklin [illegible] aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an de date, jusqu'à [illegible] honoraires d'avocat en cas de procès. Les [illegible] devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.

Les taxes de 1886 seront payées par le vendeur [illegible] prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication sera exigé des acquéreurs au moment de la vente [illegible].

Acte de vente pardevant Oct. de Armas notaire.
1er jan—1 8 15,22 29—fév 5

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages simples, Nos 53 et 55 rue Milan.
Succession de John Meller.
No. 19,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Deux cottages simples à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Magazine, Magasins et Constance. Le terrain est composé de deux lots Nos 1 et 2 qui se touchent [illegible] de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Alphonse Phillipe, notaire.
1 jan—1 8 19 fév 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage.
Succession de Peter J. Dudenhefer et Lena Hubener, sa femme.
Nos. 19 012—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1887, il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

1° Le cottage double No 167 rue St Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Urquhart et Morales. Le terrain est composé des lots 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un cottage simple No 151 rue St Ferdinand dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Morales et Bons Enfants. Le terrain mesure 29 pieds 7 pouces et 9 lignes de face à la rue St-Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.

3° Un cottage double No 210 et un cottage simple No 212 rue Port dans l'ilet borné par les rues Port, Lafayette, Girod et St Jean-Baptiste. Le terrain est composé du lot No 11 et une portion du lot qui touche No 10 de l'ilet No 20 et mesure 50 pieds 6 pouces de face à la rue Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

4° Un cottage seul No 196 l'Avenue Lafayette dans l'ilet borné par l'Avenue Lafayette et les rues Arts, Girod et St. Jean Baptiste. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 34 pieds de face à l'Avenue Lafayette sur une profondeur de 110 pieds.

Conditions de la vente comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Alphonse Phillipe, notaire.
15 jan—18,29—5,12,19 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence convenable pour famille.
Rue Euterpe, 8, entre les rues Prytanée et Colisée.

Rufus K. Howell et autres vs. Mrs Virginia Catlett Howell et autre.
No. 19,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.
Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 février 1887, à midi à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un décret en partage dans la susdite affaire rendu par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 4me jour de janvier 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite.

La maison en bois à mansarde à deux étages, rue Euterpe No 8, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Euterpe, Polymnia, Prytanée et Colisée, désignée comme le terrain No 28 et mesurant 30 pieds de façade rue Euterpe, sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

La bâtisse est à distance de la rue, elle a de grandes galeries à l'avant et à l'arrière ; de construction moderne et possède le confort que peut désirer une nombreuse famille. Elle est louée $60 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente avec l'intérêt de 8 pour cent par an, hypothèque spéciale et lien du vendeur et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur devant Geo. W. Christy notaire, 9 rue d'[illegible]nion.
5 jan—5 15 22 29—fév